

**CACTUS À GRANDES FLEURS  
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

**CACTUS GRANDIFLORUS  
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

***Selenicereus grandiflorus* ad praeparationes homoeopathicas**

Autre titre latin utilisé en homéopathie : ***Cereus grandiflorus***

**DÉFINITION**

Jeune tige, fraîche, avec ou sans fleur de *Selenicereus grandiflorus* (L.) Br. et R. (*Cactus grandiflorus* L., *Cereus grandiflorus* Mill.).

**CARACTÈRES**

Odeur de vanille de la fleur.

**IDENTIFICATION**

Tige peu sillonnée et presque cylindrique de 13 mm à 20 mm d'épaisseur, de couleur vert-bleu, possédant 5 à 8 angles et présentant des aréoles, distantes de 10 mm à 15 mm, contenant de 7 à 11 épines en formes d'aiguilles de 4 mm à 6 mm de long, jaunâtres plus ou moins grises émergeant d'un duvet blanchâtre. Très grande fleur éphémère, de 30 cm de diamètre, prenant naissance sur la tige par un pédoncule allongé, vert pâle, couvert d'écailles vertes, ciliées et allongées. Pétales de couleur blanche, spatulés et pointus. Sépales pointus, très étalés, jaune-orangé. Etamines nombreuses et recourbées. Ovaire surmonté de nombreux stigmates jaunes.

**ESSAI**

**Éléments étrangers (2.8.2)** : au maximum 5 pour cent.

**Perte à la dessiccation (2.2.32)** : au minimum 80,0 pour cent, déterminé à l'étuve à 105 °C, pendant 2 h, sur 5,0 g de drogue finement découpée.

---

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

## SOUICHE

### DÉFINITION

Teinture mère de cactus à grandes fleurs préparée au 1/20 à la teneur en éthanol de 65 pour cent V/V, à partir de la jeune tige, fraîche, avec ou sans fleurs de *Selenicereus grandiflorus* (L.) Br. et R.

*Teneur* : au minimum 0,007 pour cent *m/m* de flavonoïdes totaux, exprimés en rutine (C<sub>27</sub>H<sub>30</sub>O<sub>16</sub>, 3H<sub>2</sub>O ; M<sub>r</sub> 665).

### PRODUCTION

*Méthode 1.1.10 (2371)*. Drogue coupée en fragments d'environ 5 à 10 cm. Durée de macération : 3 à 6 semaines.

### CARACTÈRES

*Aspect* : liquide vert clair à jaune clair.

### IDENTIFICATION

Chromatographie sur couche mince (2.2.27).

*Solution à examiner*. Teinture mère.

*Solution témoin*. Dissolvez 10 mg de *rutine R* et 5 mg d'*astragaline R* dans 10 mL d'*éthanol à 96 pour cent R*.

*Plaque* : plaque au gel de silice pour CCM R.

*Phase mobile* : *acide acétique glacial R*, *eau R*, *butanol R* (10:10:80 V/V/V).

*Dépôt* : 30 µL de solution à examiner, 10 µL de solution témoin, en bandes.

*Développement* : sur un parcours de 10 cm.

*Séchage* : à l'air.

*Détection* : pulvérisez une solution de *diphénylborate d' aminoéthanol R* à 10 g/L dans du *méthanol R*. Pulvérisez ensuite une solution de *macrogol 400 R* à 50 g/L dans du *méthanol R*. Laissez sécher la plaque à l'air pendant 30 min environ. Examinez en lumière ultraviolette à 365 nm.

---

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

*Résultat* : voir ci-dessous la séquence des bandes fluorescentes présentes dans les chromatogrammes obtenus avec la solution témoin et la solution à examiner. Par ailleurs, d'autres bandes fluorescentes de faible intensité peuvent être présentes dans le chromatogramme obtenu avec la solution à examiner.

<b>Haut de la plaque</b>	
Astragaline : une bande jaune-vert -----  ----- Rutine : une bande orangée	Une bande jaune-vert   Une bande jaune-vert
<b>Solution témoin</b>	<b>Solution à examiner</b>

## ESSAI

**Éthanol** (2.9.10) : 60 pour cent V/V à 70 pour cent V/V.

**Résidu sec** (2.8.16) : au minimum 0,7 pour cent *m/m*.

## DOSAGE

Spectrophotométrie d'absorption dans l'ultraviolet et le visible (2.2.25).

*Solution mère.* Evaporez à siccité sous pression réduite 2,500 g de teinture mère. Reprenez le résidu par 25,0 mL d'un mélange de 10 volumes de *méthanol R* et de 100 volumes d'*acide acétique glacial R*.

*Solution à examiner.* À 10,0 mL de solution mère, ajoutez 10,0 mL d'une solution à 25,0 g/L d'*acide borique R* et à 20,0 g/L d'*acide oxalique R* dans l'*acide formique anhydre R* et complétez à 25,0 mL avec de l'*acide acétique glacial R*.

*Liquide de compensation 1.* À 10,0 mL de solution mère, ajoutez 10,0 mL d'*acide formique anhydre R* et complétez à 25,0 mL avec de l'*acide acétique glacial R*.

*Solution mère témoin.* Dissolvez 10,0 mg de *rutine SCR* dans un mélange de 10 volumes de *méthanol R* et de 100 volumes d'*acide acétique glacial R* et complétez à 100,0 mL avec le même mélange.

*Solution témoin.* À 2,0 mL de solution mère témoin, ajoutez 8 mL d'un mélange de 10 volumes de *méthanol R* et de 100 volumes d'*acide acétique glacial R* et 10,0 mL d'une solution à 25,0 g/L d'*acide borique R* et à 20,0 g/L d'*acide oxalique R* dans l'*acide formique anhydre R* et complétez à 25,0 mL avec de l'*acide acétique glacial R*.

---

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

**Pharmacopée française 2009**

*Liquide de compensation 2.* À 2,0 mL de solution mère témoin, ajoutez 8 mL d'un mélange de 10 volumes de *méthanol R* et de 100 volumes d'*acide acétique glacial R* et 10,0 mL d'*acide formique anhydre R* et complétez à 25,0 mL avec de l'*acide acétique glacial R*.

Trente minutes après l'ajout du dernier réactif, mesurez l'absorbance à 420 nm de la solution à examiner par comparaison au liquide de compensation 1 et celle de la solution témoin par comparaison au liquide de compensation 2.

Calculez la teneur pour cent *m/m* en flavonoïdes totaux, exprimés en rutine, à l'aide de l'expression :

$$\frac{A_1 \times m_2 \times 0,05 \times p}{A_2 \times m_1}$$

$A_1$  = absorbance de la solution à examiner,

$A_2$  = absorbance de la solution témoin,

$m_1$  = masse de la prise d'essai de teinture mère dans la solution à examiner, en grammes,

$m_2$  = masse de la prise d'essai de rutine dans la solution témoin, en grammes,

$p$  = teneur pour cent, en rutine dans la *rutine SCR*.

---

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*